



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-ouest

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 12 JANVIER 2026

Séance ordinaire du conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce douzième jour de janvier, de l'an deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Yanick Lacroix.

SONT PRÉSENTS :	Yanick	Lacroix	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Kevin	Grenier-Chabot	Conseiller (2)
	Patrick	Savard	Conseiller (3)
	Patrick	Cyr	Conseiller (4)
	Mélissa	Perron	Conseillère (5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Yanick Lacroix, maire de La Motte.

26-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

26-01-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur Kevin Grenier-Chabot, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

26-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur Kevin Grenier-Chabot, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDES DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISIONS

26-01-004 ACCUEIL D'AMOS - DEMANDE D'APPUI FINANCIER 2025-2026

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d’autoriser le versement de deux cents dollars (200 \$) à l’Accueil d’Amos à titre d’appui financier.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L’ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D’ABITIBI

Monsieur Yanick Lacroix, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois de décembre dernier.

COMPTE-RENDU DE L’AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l’agente de développement pour le mois de décembre 2025.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n’est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L’ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de décembre 2025.

26-01-005 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que les comptes du mois de décembre 2025, soient et sont approuvés et que le paiement soit autorisé pour la somme de trois cent quatre-vingt-quinze mille deux cent soixante-quatre dollars et quarante-trois sous. (395 264,43 \$)

Agorasport	40 394,75 \$
Alliance ressources humaines inc.	388,05 \$
André Labbé, conseiller en urbanisme	23,86 \$
ADMQ	373,67 \$
Atelier KGM inc.	1 609,18 \$
Avenir Energy	96,15 \$
Bell mobilité inc.	92,61 \$
Centre régional de services	4 636,46 \$
COMBEQ	436,91 \$
CTRLWEB	120,72 \$
Danny Lamoureux, entrepreneur électricien	3 762,30 \$
Desjardins sécurité financière	4 277,05 \$
Desrosiers, Sophie	770,00 \$
Elcom radio inc.	11,50 \$
Énergie Sonic	13 444,21 \$
Envirobi	1 267,49 \$
Fosses septiques protec-nature inc.	700,00 \$
Groupe ACCISST	1 149,75 \$
Hydraulique J.M.P.E.	318,62 \$
Hydro-Québec	2 122,69 \$
JGR (Amos) ltée	258,69 \$
Larouche bureautique	1 224,35 \$



Location Lauzon Amos	(69,51) \$
Master card BNC	771,17 \$
Max transport 2018 inc.	86,23 \$
Ministre du Revenu	15 592,07 \$
Multi-services J.V.B.	2 154,24 \$
Municipalite de Preissac	525,00 \$
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana	522,00 \$
Nortech solution informatique	1 474,38 \$
Papeterie commerciale	201,13 \$
Pharmacie Jean Coutu	78,85 \$
Postes Canada	73,02 \$
Receveur général du Canada	6 797,05 \$
RREMQ	9 798,32 \$
Remorquage Belzile inc.	4 357,55 \$
Sanimos Inc.	6 170,36 \$
Sécuriplus	1 981,22 \$
Services mécaniques RP inc.	480,82 \$
St-Arnauld & Labrecque inc.	366,43 \$
Télébec ltée	127,82 \$
Toromont CAT (Québec)	640,88 \$
Uap Inc.	1 386,75 \$
Videotron	261,99 \$
Ville d'Amos	10 220,10 \$
Wurth Canada limited	(52,83) \$
YSYS corporation 9148-3701 Québec inc.	230 538,41 \$
Journal des salaires	25 301,97 \$
Total de l'approbation des comptes	<u>397 264,43 \$</u>

ADOPTÉE

26-01-006

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 259 RELATIF AUX TAXES DE SERVICES

ATTENDU QUE ce règlement remplace le règlement # 255 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 8 décembre par le conseiller, monsieur Pascal Bellefeuille ;

ATTENDU QU'il y a eu adoption du projet de règlement à la séance du 8 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE ce règlement concerne les tarifications applicables : à la collecte porte-à-porte des matières résiduelles et des matières recyclables, aux services communautaires, à la protection incendie et à l'enlèvement de la neige du chemin privé des Noisetiers et du chemin privé de l'Horizon ;

ATTENDU que le conseil désire adopter un règlement pour fixer les tarifications applicables : à la collecte porte-à-porte des matières résiduelles et des matières recyclables, aux services communautaires et à la protection incendie ;

ATTENDU que le conseil peut, en vertu du paragraphe 244.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale, adopter un règlement pour définir les tarifications applicables : à la collecte porte-à-porte des matières résiduelles et des matières recyclables, aux services communautaires et à la protection incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Kevin Grenier-Chabot et unanimement résolu que le présent règlement soit adopté.

Article 1 PRÉAMBULE :

Dans le texte du présent règlement, le masculin sous-entend le féminin et le préambule en fait partie intégrante.



Article 2 TARIFICATION APPLICABLE À LA COLLECTE PORTE-À-PORTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES :

Une taxe de 126,34 \$ /unité de logement ;

Une unité de logement est définie par le service d'évaluation de la MRC d'Abitibi et est portée au rôle.

Article 3 TARIFICATION APPLICABLE AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES.

Pour tous les propriétaires fonciers, une tarification annuelle de 75,00 \$, pour toutes évaluations de 5 000 \$ et plus et 22,00 \$ pour toutes évaluations de moins de 5 000 \$.

Article 4 TARIFICATION APPLICABLE AUX SERVICES DE PROTECTIONS INCENDIE

Pour toute unité de logement, une tarification annuelle de 175,00 \$; pour tout lot avec bâtiment ayant une valeur inférieure à 10 000 \$, sans unité de logement, une tarification annuelle de 24,00 \$ et pour tout lot (sans unité de logement) avec bâtiment ayant une évaluation supérieure à 10 000 \$, une tarification annuelle de 87,50 \$.

Il est de la responsabilité de chacun de garder son entrée de service toujours libre et facile d'accès afin de permettre aux camions d'incendie et tous les équipements nécessaires de s'approcher des immeubles à protéger.

Article 5 TARIFICATION DE L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE DU CHEMIN PRIVÉ DES NOISETIERS

Coût par propriété desservie (8) :	190,90 \$
Coût par propriété non desservie (7) :	66,40 \$

Article 6 TARIFICATION DE L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE DU CHEMIN PRIVÉ DE L'HORIZON

Coût par propriété :	318,72 \$
----------------------	-----------

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur, conformément à la loi, le jour de sa publication.

ADOPTÉE

26-01-007 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR PAIEMENT DES COMPTES AVANT APPROBATION POUR L'ANNÉE 2026

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d'autoriser la directrice générale a payer, avant l'approbation des comptes, les items suivants :

- Télébec (téléphone)
- Contrat d'entretien ménager
- Contribution aux assurances collectives (cotisations des employés et de l'employeur)
- Contribution aux RREMQ (cotisations des employés et de l'employeur)
- Frais de déplacement hebdomadaires
- Hydro-Québec
- Immatriculation des véhicules (SAAQ)

- Petite caisse
- Remises aux gouvernements (cotisations des employés et de l'employeur)
- Rémunération
- Énergies Sonic RN S.E.C.
- Ville d'Amos (enfouissement au L.E.T.)
- Carte de crédit
- Vidéotron

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

26-01-008 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 19 h 55.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Greffière-trésorière

Maire

« Je, Yanick Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

26-01-004

06-01-005

Signé ce dix-neuvième jour de janvier
de l'an deux mille vingt-six